



POLE FORMATION ET EMPLOI

Service Civique

Dossier de candidature saison 2019 - 2020

Destinataires : Ligues, Comités et Clubs

Nombre de pièces jointes : 1

Information

Diffusion vers :

Echéance de réponse :

N-Réf. : [Note du 1^{er} juillet 2019 relative au dispositif du Service Civique publiée sur eFFBB](#)

Depuis 3 ans, l'agrément national porté par la Fédération Française de Basketball a permis aux Clubs, Comités et Ligues d'accueillir plus de 1300 jeunes en mission de Service Civique. La note citée en référence du 1^{er} juillet 2019 indiquait le cadre de renouvellement de l'agrément et du début des missions au 1^{er} novembre 2019.

Ce succès a incité la FFBB à renouveler le déploiement de ce dispositif au niveau national : le dossier de candidature pour l'accueil de volontaires sur la saison 2019 – 2020 est dès maintenant mis à la disposition des structures intéressées.

Néanmoins, l'Agence du Service Civique opère depuis plusieurs mois, et probablement jusqu'à la fin de l'année 2019 des contrôles sur les structures ayant accueillis des jeunes en mission de service civique sur la période 2018/2019. Les résultats partiels de ces contrôles ont conduit l'Agence à demander à la fédération la mise en œuvre de points de vigilance et a eu comme conséquence le report de la date de renouvellement de l'agrément ; c'est l'une des raisons expliquant que les missions débiteront au 1^{er} novembre 2019.

Par ailleurs, tous les clubs devront demander à nouveau leur rattachement à l'agrément de la fédération. Afin de simplifier les procédures, nous avons fusionné les demandes de rattachement et d'accueil.

Les comités et les ligues de la FFBB, ne disposant pas d'un agrément propre, ont vu le maintien de leur rattachement dans l'agrément de la FFBB. L'accueil de jeunes en missions de services civiques par ces structures sera donc facilité. Il est également possible que les comités ou ligues puissent se positionner comme tête de réseau pour l'accueil et l'animation des jeunes en service civique, même au sein des clubs.

Le dossier de candidature joint constitue donc l'étape **incontournable** à :

- Toute démarche d'accueil de volontaire en mission de service civique sous l'agrément de la Fédération,
- Toute demande des clubs pour être à nouveau intégré à l'agrément de la fédération.

La lecture au préalable du Guide pour les structures d'accueil actualisé est nécessaire, afin que la structure soit en capacité d'accueillir un volontaire en ayant pleinement connaissance des modalités de ce dispositif.

Cette version comporte de nombreuses évolutions par rapport aux dispositions prévalant sous le précédent agrément ; elle induit, à la demande de l'Agence du Service Civique, des points de contrôle et de suivi nouveau.

A noter toutefois que les réponses positives apportées par la FFBB aux demandes d'accueil des structures seront valables **sous réserve de l'accord de renouvellement de l'agrément national par l'Agence du Service Civique**.

Ce dossier de candidature permet donc d'anticiper des démarches qui ne pourront être actées définitivement qu'une fois le renouvellement confirmé par l'Agence. Cet accord devrait intervenir au plus tard en septembre, pour un démarrage des missions au 1^{er} novembre.

Contact

Mail : servicecivique@ffbb.com

Rédacteur

Florence BAUDRY
Chargée de mission Formation

Vérificateur

Matthieu SOUCHOIS
DTN Adjoint
Directeur du Pôle Formation et Emploi

Approbateur

Thierry BALESTRIERE
Secrétaire Général

Référence

2019-08-02 2-DFE-Service Civique-Dossier de candidature saison 2019-2020- VFIN.docx